



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mercredi 21 octobre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Laurence Gillot et Jean-François LeBlanc.

CE-2020-644

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 30 SEPTEMBRE ET 7 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 30 septembre et 7 octobre 2020 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-645

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE BRUXELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Bruxelles, dossier RS-20-182, comme illustré au plan numéro CRO-20-389 du 22 septembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Bruxelles	Ouest	D'un point situé à 77 m au sud du boulevard du Plateau, sur une distance de 14 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-389 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-646

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
SOUSSION 2018 SP 288 - SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROJET DE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR
LE CHEMIN DUFRESNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT
ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 160789 du 3 avril 2019, adjugeait un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils QDI inc., pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin Dufresne, pour un montant total approximatif de 88 875,68 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-562 du 21 août 2019, autorisait à la firme QDI inc., un ajustement de coût pour des honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 55 514,49 \$ incluant les taxes, pour le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin Dufresne, portant ainsi le montant total du contrat à 144 390,17 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 165192 et 168705 ont déjà été approuvées pour un montant total de 6 077,58 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI inc. a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 11 028,40 \$ incluant les taxes, pour réaliser les activités reliées à la surveillance environnementale spécifique des travaux requis en vertu du certificat d'autorisation obtenu en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoirs numéros 165192 et 168705 d'un montant de 6 077,58 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant total de 11 028,40 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, à la firme QDI inc., dans le cadre du projet de remplacement du ponceau sur le chemin Dufresne portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 17 105,98 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, s'élève à un montant de 161 496,15 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-041-94977	10 070,40 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3095 – Honoraires professionnels - TTOG – Chemin Dufresne
04-13493	479,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	478,40 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-647

SOUSSION 2020 SP 016 - BOUCLAGE D'AQUEDUC PAR FORAGE DIRECTIONNEL - BOULEVARDS DES GRIVES ET LOUISE-CAMPAGNA - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU ET DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE ET JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de bouclage d'aqueduc par forage directionnel entre les boulevards des Grives et Louise-Campagna, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 500 518,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 septembre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30793-011-94978	86 701,31 \$	Aménagements des sentiers récréatifs et liens cyclables - 16-3050 – Boulevards des Grives et Louise-Campagna
18-20011-009-94979	370 339,20 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – ING-13-00716-3050 – Boulevards des Grives et des Allumettières - Aqueduc
04-13493	21 766,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21 712,02 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-648

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - AVENUE DES BOURGEONS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur l'avenue des Bourgeons, dossier RS-20-186, comme illustré au plan numéro CRO-20-397 du 2 septembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Bourgeons	Ouest	De la rue du Maquis à l'avenue des Saules	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-397 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-649

**SOUSSION 2020 SP 264 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS EMPLACEMENTS
POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge :

- des contrats à la firme 2740621 Canada inc. (PBS), 2032, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour le déneigement de divers emplacements du Service de l'environnement selon les sections A, C et F pour un montant total approximatif pour deux saisons de 87 786,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2020 et révisée pour la section F le 16 septembre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour les sections A et C et la seule soumission reçue et conforme pour la section F;
- un contrat à la firme 677900 Canada inc. (Excterra inc.), 624, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G4, pour le déneigement de divers emplacements du Service de l'environnement selon la section B, pour un montant total approximatif pour deux saisons de 18 213,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section;
- un contrat à la firme 3782981 Canada inc. (Les Entreprises A.M.S), 55, rue de la Sapinière, Gatineau, Québec, J9A 3T7, pour le déneigement de divers emplacements du Service de l'environnement selon la section D, pour un montant total approximatif pour deux saisons de 17 484,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section;
- un contrat à la firme Déneigement Techni-Snow inc., 780, rue de Vernon, suite B, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour le déneigement de divers emplacements du Service de l'environnement selon la section E, pour un montant total approximatif pour deux saisons de 7 128,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section;
- des contrats à la firme 6535755 Canada inc. (Paysagiste Envert & Fils), 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour le déneigement de divers emplacements du Service de l'environnement selon les sections G et H, pour un montant total approximatif pour deux saisons de 136 786,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2020 et révisée pour les sections G et H le 14 septembre 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour chacune de ces sections.

Les contrats seront d'une durée de deux saisons avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une saison.

Si la Ville se prévaut de la période optionnelle, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Après chacune des saisons du contrat, une clause de compensation est prévue pour des accumulations saisonnières de neige au sol excédant 250 cm. Advenant le cas, la Ville compensera l'entrepreneur au prorata pour chaque centimètre supplémentaire.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2021 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-41213-531	Usine d'eau potable – Secteur de Hull – Entretien des terrains
02-41320-531	Postes de surpression – Entretien des terrains
02-41530-531	Station de pompage - Secteur ouest – Entretien des terrains
02-45128-531	Traitement de lixiviat - Site Cook – Entretien des terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-650 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 POUR UN MONTANT TOTAL DE 449 851,00 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 SEPTEMBRE 2020**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 449 851,00 \$ pour la période du 24 au 30 septembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-651 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-38 POUR UN MONTANT TOTAL DE 237 101,36 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 OCTOBRE 2020**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-38 d'un montant de 237 101,36 \$ pour la période du 1^{er} au 7 octobre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-652

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 AINSI QUE LA LISTE D'EMBAUCHES NUMÉRO 39

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 39 ainsi que la liste des embauches numéro 39 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	17 119,70 \$	5 au 9 octobre 2020
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	628 571,13 \$	5 au 9 octobre 2020
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	8 823,50 \$	5 au 9 octobre 2020
Liste des embauches numéro 39	Embauche du personnel temporaire	389 141,84 \$	27 septembre au 3 octobre 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-653

DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - CHANGEMENT DE NOM DU PARC DE LA COLLINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie, dans le cadre de son mandat, reçoit et analyse les demandes de changements de nom pour les parcs, rues et autres lieux publics de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire souligner par une nomination commémorative ses lieux publics, par des événements ou personnes qui ont marqué l'histoire de la Ville ou ont contribué à son développement et son épanouissement;

CONSIDÉRANT QUE la toponymie actuelle de ce parc n'a aucune représentation particulière ou symbolique;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du district électoral de Bellevue a accompagné la famille MacMillan pour le changement de nom de ce parc;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie recommande de remplacer le nom parc de la Colline par parc James-MacMillan :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le changement de nom du parc de la Colline pour parc James-MacMillan avec une mise en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71120-692	136,97 \$	Gestion des centres communautaires - Équipement non-capitalisable
04-13493	6,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Adoptée

CE-2020-654

DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - CHANGEMENT DE NOM DES PARCS CARCAJOU ET SPACTAN DU SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie, dans le cadre de son mandat, reçoit et analyse les demandes de changements de nom pour les parcs, rues et autres lieux publics de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire souligner par une nomination commémorative ou honorifique ses lieux publics, par des événements ou des personnes qui ont marqué l'histoire de la Ville ou ont contribué à son développement et son épanouissement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Chagnon, conseiller du district électoral de Lucerne, a été informé et est en accord avec la modification toponymique du parc du Carcajou pour le parc Donald-Dupel;

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Bureau, conseillère du district électoral d'Aylmer, a été informée et est en accord avec la modification toponymique du parc du Spartan pour le parc Leo-David;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a analysé les suggestions et a recommandé les changements de noms suivants lors de la 4^e séance du comité le 6 juillet 2020 :

- Le parc du Carcajou renommé pour le parc Donald-Dupel;
- Le parc du Spartan renommé pour le parc Léo-David :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les changements de nom de parcs suivant avec une mise en vigueur le 1^e janvier 2021 :

- Le parc du Carcajou renommé pour le parc Donald-Dupel;
- Le parc du Spartan renommé pour le parc Léo-David.

Adoptée

CE-2020-655

DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - CHANGEMENT DES NOMS DE LA RUE DE LA TERRASSE ET DES PARCS DE LA TERRASSE EST ET DE LA TERRASSE OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie, dans le cadre de son mandat, reçoit et analyse les demandes de changements de nom pour les parcs, rues et autres lieux publics de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les services d'urgence de la Ville de Gatineau ont fait la demande au Comité de toponymie de modifier le nom de la rue de la Terrasse et des parcs de la Terrasse Est et de la Terrasse Ouest puisque le lieu pouvait porter à confusion avec les Terrasses-Eardley lors des appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a recommandé lors de sa 4^e séance tenue le 6 juillet 2020 les changements de noms suivants :

- La rue de la Terrasse changée pour la rue Yvette-Debain;
- Le parc de la Terrasse Est changé pour parc Yvette-Debain Est;
- Le parc de la Terrasse Ouest changé pour parc Yvette-Debain Ouest :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le changement toponymique de la rue de la Terrasse pour la rue Yvette-Debain et le changement toponymique des parcs de la Terrasse Est et Ouest pour ceux du parc Yvette-Debain Est et Ouest respectivement. Pour une mise en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Adoptée

CE-2020-656

SUBVENTION DE 5 000 \$ - PROJET D'ACQUISITION DE L'ÉGLISE DE L'ANCIENNE PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LORETTE - COOPÉRATIVE DE QUARTIER DE LA PETITE-CHAUDIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de quartier de la Petite-Chaudière, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour son projet d'acquisition de l'église de l'ancienne Paroisse Notre-Dame-de-Lorette;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jocelyn Blondin désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Coopérative de quartier de la Petite-Chaudière, 75, rue Eddy, Gatineau, Québec, J8X 2W1, à titre de subvention pour leur projet d'acquisition de l'église de l'ancienne Paroisse Notre-Dame-de-Lorette.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau – Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-692	5 000 \$		Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagement - Équipements non-capitalisable
02-79935-972		5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagement - Subvention

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-657

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE DES EMPLOYÉS NUMÉROS 114487, 110128, 114079, 114080, 115113, 110394, 114293, 108721, 114355, 114860, 115251, 111512, 114017, 114210, 111853, 114980 ET 113183

CONSIDÉRANT les employés numéros 114487, 110128, 114079, 114080, 115113, 110394, 114293, 108721, 114355, 114860, 115251, 111512, 114017, 114210, 111853, 114980 et 113183;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.06 i) v) de la convention collective des cols blancs stipule qu'un employé perd son droit de rappel et que son nom est rayé de la liste générale D, s'il est demeuré inactif ou qu'il n'a accepté aucune affectation pour une période de 18 mois, à moins qu'il ne soit en absence autorisée en conformité avec la présente convention collective;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une deuxième application de cette nouvelle disposition de l'article 5.06 i) v) de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE ces employés n'ont pas travaillé ou accepté d'offres d'emploi depuis plus de 18 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin du lien d'emploi administratif des employés numéros 114487, 110128, 114079, 114080, 115113, 110394, 114293, 108721, 114355, 114860, 115251, 111512, 114017, 114210, 111853, 114980 et 113183.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau – Période du 30 juillet au 2 septembre 2020

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif